

Voyages sur le terrain

Les voyages sur le terrain sont obligatoires dans de nombreux cours et sont en quelque sorte un prolongement de la salle de classe. La loi confère un devoir de diligence envers les étudiants. Même si les lieux et les exercices sur le terrain sont choisis en tenant compte de la sécurité, le travail et les études en plein air comportent des risques et les étudiants doivent en être informés. Tous les participants à ces voyages ont la même responsabilité au plan de la sécurité, mais le corps professoral et le personnel sont les grands responsables.

Les étudiants participant à des voyages sur le terrain liés à un cours ou à un programme sont assujettis aux codes de conduite de l'Université. Ce sont aussi des ambassadeurs *de fait* de l'Université. En outre, pendant le voyage, l'Université n'est pas responsable des activités des étudiants qui n'ont pas trait aux cours.

Aide-mémoire pour les voyages sur le terrain

Santé



- Proximité d'un hôpital ou d'aide médicale
- Assurance médicale et de santé
- Premiers soins
- Carte d'identification de troubles médicaux ou d'urgence-santé

Sécurité



- Itinéraires
- Plan d'intervention d'urgence
- Mode de transport
- Permis de conduire
- Véhicules loués (veuillez consulter la section sur la location de véhicules)
- Fournitures et matériel dangereux
- Équipement de sécurité obligatoire

Communications



- Accès à un téléphone (cellulaire ou résidentiel)
- Accès au besoin à un téléphone satellite (appelez la Gestion des risques et service des achats pour en connaître la disponibilité)
- Horaires d'appel et personnes-ressources

Personnes



- Capacités et expérience
- Normes de comportement
- Personnes à appeler en cas d'urgence
- Planification de l'orientation et réunion

Environnement



- Conditions environnementales
- Avis de présence et permission
- Permis

Administration



- Renoncations et consentement éclairé
- Assurance
- Fonds pour éventualité

Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez communiquer avec la Gestion des risques et service des achats au poste 1532.